

Organiser une journée de dépistage

Cet article a pour objet d'aider les organisateurs dans la préparation d'une journée de dépistage de tares oculaires. En effet, le bon déroulement d'une telle journée nécessite un minimum d'organisation afin de permettre le travail suivi du vétérinaire dans de bonnes conditions.

Organisation matérielle :

- Une salle correctement obscurcie chauffée à 15° au moins (en dessous, on a systématiquement de la buée sur les lentilles des appareils)
- L'électricité (avec rallonge à enrouleur et 3 sorties pour prise avec terre)
- 2 tables (une pour l'examen des chiens et une pour le bureau)
- Une lampe de bureau
- Quelques chaises dans et devant la salle
- La radio ou talkie-walkie pour appeler les personnes qui attendent (facultatif)
- Au moins une personne à disposition du vétérinaire pour éviter absolument les temps morts
- Une liste complète des chiens à examiner avec leurs noms, sexe, date de naissance, N° de puce ou de tatouage et le nom et l'adresse des propriétaires

Les examens de tares oculaires

- 1) Le système d'accompagnement pour le financement des tares oculaires est modifié, en favorisant l'accès à tous les ophtalmologues agréés SCC.
- Les journées organisées avec le Dr Chaudieu au tarif préférentiel de 40 € restent d'actualité.
Toutefois l'AFBC ne prendra plus en charge les frais de déplacement du Dr Chaudieu, par souci de mutualisme et de diminution de l'empreinte carbone.
 - Déjà, aujourd'hui de nombreuses associations négocient une consultation groupée, sur une journée, pour 10/15 chiens chez un ophtalmologue agréé SCC dans leur cabinet vétérinaire avec un tarif préférentiel.

Pour trouver un ophtalmo dans votre région : <https://bit.ly/3blSAC5>

Procédure :

- Les journées doivent être annoncées au calendrier d'organisation des journées de dépistage sur le site de l'AFBC pour être accessible à tous les adhérents
- Une subvention sera octroyée à la structure organisatrice de ces journées qui reversera à chaque propriétaire adhérent, tout ou partie selon son choix

- La subvention de 10 € par chien testé sera versée à réception des certificats de tare oculaire à l'AFBC.
L'association fera un envoi groupé des documents pour faciliter le traitement.
- Même si certains concours sont annulés à cause du Covid, il est rappelé aux concurrents que pour prétendre concourir à la Coupe de France, tous les chiens de plus de 2 ans doivent être à jour de dépistage de tare oculaire.
Merci d'envoyer vos résultats au secrétariat de l'AFBC.